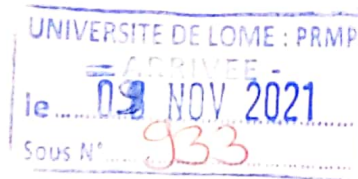




CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 18/CCMP/11-2021

L'an deux mil vingt et un et le mardi neuf novembre à douze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Quatre (04) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de dossier de demande de renseignement de prix (DRP) relatif aux travaux de rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la Faculté Des Sciences (FDS), pour le compte du Centre d'Excellence Régional Pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME).

Après examen dudit dossier, la CCMP note la bonne exploitation du dossier type de demande de renseignement de prix préparé à l'intention des autorités contractantes pour la passation de marchés de travaux par demande de renseignement de prix ouvert ou restreint pour les acquisitions faites par les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat, les institutions de la République, les établissements publics, les collectivités locales et leurs établissements publics, organismes, agences et offices et dont le montant est supérieur à dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises et inférieur à quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises, version de septembre 2020.

Toutefois, les observations ci-après doivent être prises en compte en vue de son amélioration :

**Section I : Avis de demande de renseignement de prix :**

Prière d'insérer le papier en-tête de l'autorité contractante sur l'avis ;

Point 4 : prière d'exiger au titre du présent marché, une garantie bancaire de soumission. Corrélativement, les formulaires 5.2 et 5.3 relatifs au cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance et à la déclaration de garantie doivent être supprimés du dossier d'appel à concurrence.

Veillez supprimer également le dernier paragraphe du présent avis, relatif à la formule de politesse.

**Section II : Instructions aux candidats (IC) :**

Veillez corriger les numéros des IC à partir du point 16 qui deviendra alors **IC 14**. Il en est de même pour les autres numéros suivants. Corrélativement, le sommaire y relatif doit être corrigé à cet effet.

**Section III : Données Particulières de la demande de renseignement de prix (DPDRP)**

IC 19 : conformément à l'observation précédente, le numéro correspondant audit point devra être corrigé qui deviendra alors **IC 17**.

**Sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus formulées, la CCMP donne son avis de non objection pour la passation du marché précité.**

Le rapport d'évaluation des offres y afférent devra être transmis à la CCMP pour avis, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires ainsi que de la version finale du dossier de demande de renseignement de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures cinquante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur de séance

  
M. SIMONS DE FANTI Gio Vanne



Le Président de séance

  
Prof. AMEYAPOH A. Yaovi

